

TUYAUTEUR – 3^e affichage

Direction des ressources matérielles

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à effectuer des travaux de vérification, de réparation, d'entretien, de modification et d'installation dans les domaines de la plomberie, du chauffage et de la réfrigération.

Quelques attributions caractéristiques

Ce sont celles décrites au plan de classification des employés de soutien (juin 2012). Plus spécifiquement mais non limitativement :

- Répare et entretient les différents réseaux tels que de plomberie (les canalisations à vapeur et à eau chaude et les appareils s'y rattachant), de ventilation, de chauffage ;
- Relie les réseaux de distribution d'eau y compris les systèmes de protection contre les incendies et les réseaux d'évacuation des eaux des bâtiments jusqu'au point de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout ;
- Cintre, coupe, alèse et fait le filetage des tuyaux, les installe et les raccorde ;
- Construit des réseaux de plomberie et vérifie l'étanchéité ;
- Installe et répare des réseaux de chauffage (vapeur et eau chaude) ;
- Débouche les équipements sanitaires ;
- Assure le bon fonctionnement des équipements sanitaires et assure le bon entretien de la tuyauterie (robinets, valves, etc.) ;
- Procède à la mise en opération et à la fermeture des systèmes de plomberie dans les endroits ouverts au public durant certaines saisons ;
- Répond et corrige les plaintes de la clientèle pour les questions de plomberie ;
- S'assure que les lieux, les équipements soient sécuritaires et que les procédures soient respectées ;
- Installe, remplace, répare et raccorde des canalisations d'appareils de chauffage à vapeur, à eau chaude ou au gaz ;
- Monte et installe des appareils de chauffage à eau chaude ;
- Nettoie ou fait nettoyer les canalisations à l'intérieur des chaudières ;
- Effectue toutes autres tâches connexes.

LE POSTE

Classe d'emploi : Tuyauteur

Service : Direction des ressources matérielles

Lieu de travail : Saint-Laurent

Supérieur : Monsieur Mathieu Tremblay

Horaire : du lundi au vendredi de 6h à 14h30
(peut être discuté)

Taux horaire : 26,57\$ de l'heure (+ Prime d'attraction et de rétention de 10%)

Entrée en fonction : Août 2022

Statut : Poste régulier à temps complet

N° de concours : H22-S-16

LE CADRE DE TRAVAIL

À quelques pas du métro Du Collège, le cégep de Saint-Laurent dispose d'un campus exceptionnel et accompagne 3 500 étudiants grâce aux vingt programmes offerts à l'enseignement régulier. Les programmes de formation continue regroupent quelques 500 personnes, en plus de celles qui sont inscrites au secteur de la francisation et à des ateliers de perfectionnement.

20 jours de vacances

13 jours fériés

Assurances collectives

Régime de **retraite**

Congés spéciaux

Selon les dispositions de la convention collective

TUYAUTEUR – 3^e affichage

Direction des ressources matérielles

LES QUALIFICATIONS

Détenir un certificat de qualification valide en plomberie délivré en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main d'œuvre (L.R.Q., c. F-5 r 1.2).

Autres exigences

- Connaissance du Code du bâtiment relativement aux éléments propres à sa fonction ;
- Connaissances en santé et sécurité, notamment le SIMDUT ;
- Capacité d'adaptation ;
- Bonne capacité physique et habiletés manuelles ;
- Bonne dextérité manuelle pour manipuler diverses pièces d'appareils ;
- Habiletés démontrées pour le travail d'équipe ;
- Fiable et assidu au travail ;
- Disponible pour effectuer des heures supplémentaires ;
- Bonne coordination visuel-manuel.

NOUS JOINDRE



625, avenue Sainte-Croix
Montréal (métro du Collège)



resshum@cegepsl.qc.ca



514 747-6521



Cégep de Saint-Laurent

POUR POSTULER

Période d'affichage : du 21 juin au 4 juillet au 2022

CONCOURS : H22-S-16

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation à la Direction des ressources humaines d'ici le **4 juillet 2022 à 16h00** par courriel à : resshum01@cegepsl.qc.ca

Note : Les tests de sélection porteront sur la maîtrise de la langue française et les compétences professionnelles. La réussite des tests est essentielle, à l'exception des tests pour lesquels la personne salariée est déjà pré qualifiée.

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Le Collège remercie à l'avance toutes les personnes qui auront signifié leur intérêt pour le poste, mais seules les personnes retenues seront contactées.